

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 04.08.2020	L'an deux mille vingt Le sept août à 18 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué
Date d'affichage 04.08.2020	s'est réuni à la Mairie en séance à huis clos sous la présidence de Madame Clémentine MOUCHEL, Maire.
Nombre de Conseillers	<u>Etaient présents</u> :
En exercice : 7	MM. Hervé DUVAL, Camille JAMES, Henri JAMES, Emilie RODEIRON,
Présents : 5	Sylvie-Jane COURAPIED.
Votants : 5	<u>Absents excusés</u> : Antoine CASTILLON, Henri JAMES.
	Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 JUILLET 2020

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte rendu du 09 juillet 2020.

**017 / 2020 - PLUi – AVIS SUITE A L'ARRET DU PROJET EN DATE DU 13
FEVRIER 2020**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a délibéré en date du 13 février 2020 concernant l'arrêt du projet du PLUi. Suite à cette délibération, les communes-membres de la Communauté de Communes peuvent émettre un avis sur les orientations d'aménagement de de programmation ou sur les dispositions du règlement du PLUi.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, si une commune-membre de la communauté de communes émet un avis défavorable, le conseil communautaire délibère à nouveau.

Madame Clémentine MOUCHEL présente aux membres du Conseil Municipal le projet dans sa globalité sur le territoire communautaire ainsi que sur le territoire de la commune de La Pommeraye.

Après discussion, plusieurs points interpellent le Conseil Municipal :

- Protection des haies existantes notamment celles situées le long des Chemins ruraux n° 2 et n° 9
- Protection des façades « édifices bâtis patrimoniaux protégés » des bâtiments suivants :
 - Les trois bâtiments principaux de la ferme de la couture
 - Les trois bâtiments du château de La Pommeraye
 - Le Presbytère
- Le Conseil Municipal se garde la possibilité de passer la zone agricole en zone naturelle au Lieu-dit le Mesnil car le fait de laisser construire de nouveaux bâtiments agricoles donne à réfléchir au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Emettre un **avis favorable sous réserve de la prise en compte des points ci-dessus énumérés** au projet du PLUi arrêté en date du 13 février 2020 et sous réserve d'apporter de nouvelles remarques lors de l'enquête publique.
- Autoriser Madame le Maire à transmettre les remarques émises ci-dessus à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Repas du 6 septembre** : le menu proposé par la « Cabane Gourmande » est accepté par le conseil municipal. Un devis pour les desserts sera demandé à la crêperie La Route des Crêpes.
- **Concert lyrique** : Madame COURAPIED propose de faire un concert lyrique dans l'église de La Pommeraye et se charge de demander l'accord au prêtre.
- **Acquisition immobilière** : Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une habitation à rénover pour mettre en location au bénéfice d'une famille. L'idée est accueillie favorablement par l'ensemble des membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Hervé DUVAL

Sylvie-Jane COURAPIED

Camille JAMES